

CONSEIL DE L'EUROPE

COUNCIL OF EUROPE

Strasbourg, le 12 juillet 1973

CCC/DC (73) 61

Or. fr.



COE089947

COMITE DE L'EDUCATION EXTRASCOLAIRE ET
DU DEVELOPPEMENT CULTUREL

COLLOQUE SUR LES DEPENSES CULTURELLES

(Paris, 3 - 4 décembre 1973)

(Bureau du Conseil de l'Europe, 9 h 30)

Projet de programme (1)

(1) Ce projet a été établi par le Secrétariat de la Division du Développement culturel, en liaison avec M. Girard, directeur du projet "Gestion des affaires culturelles".

31.770
04:3

1. Historique et objectifs

Convaincu que le "Développement culturel" constitue une partie nécessaire du développement global de l'homme à côté de son développement économique, social et éducatif, le Comité de la Coopération Culturelle, dont l'action se situe à la charnière de la recherche fondamentale et de l'action, entend aider les gouvernements :

- à s'informer mutuellement, tant dans le domaine des recherches que celui des expériences novatrices ;
- à confronter leurs expériences afin qu'ils améliorent les instruments de leurs politiques culturelles ;
- à réaliser une conceptualisation commune leur permettant de concerter si possible leur action sur le plan européen.

A cette fin, le Conseil de Coopération Culturelle a adopté comme l'un de ses objectifs majeurs d'aider les Etats membres à fonder leur politique culturelle propre sur des données précises. Un des chapitres de son action porte sur la gestion des affaires culturelles tant au niveau de l'Etat qu'à celui des collectivités locales. Des travaux ont été entrepris dans trois secteurs : celui des statistiques culturelles, celui de la politique culturelle des municipalités et enfin celui des dépenses culturelles.

On trouvera en annexe, sous le titre "Chiffres et culture", une note du directeur de projet, M. Augustin Girard exposant les idées qui sont à la base de l'initiative du C.C.C. dans ce dernier domaine et en dernière page de cet exposé, qui remonte à septembre 1971 mais a gardé toute son actualité, une série de recommandations et un calendrier des opérations alors envisagées. Les cinq premières phases de ces opérations ont été réalisées et le Secrétariat prépare en ce moment la mise en oeuvre de la sixième, le Colloque de Paris sur les dépenses culturelles dont les objectifs peuvent être résumés comme suit :

- 1) Les problèmes techniques liés aux dépenses culturelles font dans certains pays l'objet des études des agents de la comptabilité nationale. Mais plus ces études s'approfondissent, plus elles risquent de s'éloigner des préoccupations directes des administrateurs du développement culturel. Un contact direct entre chercheurs et preneurs de décision en matière culturelle semble devenu possible et opportun.
- 2) Il importe également que les administrateurs de la culture des divers pays aient l'occasion d'examiner de près les travaux en cours dans les autres Etats membres du Conseil de l'Europe.

- 3) Il convient de leur donner l'occasion de faire connaître leurs vues sur l'exploitation de ces derniers et d'exprimer leur propres besoins.
- 4) L'objectif final de l'action est d'aider les Etats membres qui le désirent à établir des systèmes nationaux de comptabilité des dépenses culturelles à l'instar de ce qui se fait déjà, ou de ce qui est à l'étude, dans certains Etats, qu'ils soient membres ou non du Conseil de l'Europe.

2. Participants

2.1. Délégués gouvernementaux

Compte tenu des crédits disponibles, leur nombre est limité à vingt et un. Ils seront invités à titre personnel après consultation des gouvernements intéressés.

Le délégué gouvernemental sera dans chaque pays le haut fonctionnaire chargé de la préparation du budget dans le département ministériel ayant mission de gérer les affaires culturelles.

2.2. Observateurs

C.E.E., Secrétariat de la Coopération Culturelle Nordique, Unesco et éventuellement délégués d'Etats non membres.

3. Présidence : elle sera assurée par M. Augustin Girard, directeur du projet "Gestion des Affaires culturelles".

4. Documentation

4.1. Les participants recevront les documents d'information suivants :

4.10 Comptes culturels nationaux.

Premier essai de synthèse des études françaises, néerlandaises et suédoises établi par le Service des Etudes et Recherches du Ministère des Affaires Culturelles, Paris, sous la direction de M. Augustin Girard.

4.11 Les comptes culturels nationaux.

Compte rendu de la réunion d'experts du
10 au 12 mai 1971

CCC/EES (72) 63

CCC/EES (71) 86

et s'ils le désirent un document plus ancien qui est aujourd'hui dépassé :

4.12 Note méthodologique sur l'établissement des comptes culturels

CCC/EES (69) 59

4.2. Ils recevront les documents de travail suivants actuellement en préparation :

4.20 Une étude méthodologique sur les comptes culturels de la Belgique.

4.21 Une étude méthodologique sur les comptes culturels de l'Italie.

4.22 Une étude méthodologique sur les comptes culturels de la Suisse.

4.23 Une étude méthodologique sur les comptes culturels de la Suède.

5. Lieu

Le colloque se tiendra à Paris, au bureau du Conseil de l'Europe, 55 Avenue Kléber, (Métro Boissière), Paris.

6. Financement

Le Conseil de l'Europe prendra à sa charge les frais de voyage et de séjour des experts gouvernementaux de ses Etats membres selon les modalités exposées dans l'aide-mémoire en annexe. Toutefois les frais de voyage par la voie la plus directe seront remboursés de Strasbourg après le Colloque.

7. Langues de travail

Les débats auront lieu dans les langues officielles du Conseil de l'Europe, l'anglais et le français. L'interprétation simultanée sera assurée.

8. Projet d'ordre du jour

Lundi 3 décembre

- 9 h 30 - 12 h 30 - Ouverture de la réunion par M. Jean Raty, Adjoint du Chef de la Division du Développement Culturel.
- Adoption de l'ordre du jour
 - Exposé introductif
L'utilité de l'analyse des dépenses culturelles de la nation pour l'établissement des politiques culturelles.
 - L'expérience suédoise
 - L'expérience française
- 14 h 30 - 18 h 30 - Les recherches anglaises
- Les recherches belges
 - Les recherches italiennes

mardi 4 décembre

10 h - 12 h 30

- L'expérience suisse
- Discussion générale

14 h 30 - 17 h 30

- Enseignements à tirer du débat
- Propositions pour le programme futur du Conseil de l'Europe.

A N N E X E

CHIFFRES ET CULTURE

par A. GIRARD

CHIFFRES ET CULTURE (1)

Bilan européen au 1er juillet 1971

par A. GIRARD,
Chef du Service des études et recherches
Ministère des Affaires culturelles

L'introduction du chiffre dans le domaine culturel est la condition nécessaire de l'introduction de l'objectivité et de la rationalité dans les décisions culturelles.

Or sans cette rationalité et cette objectivité, le développement culturel ne saurait avoir la place qui lui revient dans le développement économique et social.

La vie culturelle est si chargée de valeurs implicites, l'action culturelle si dépourvue encore d'objectifs clairs et cohérents, que seul le chiffre permettra de décrire, comparer, expliquer, et prévoir.

Dans la plupart des pays, il existe quelques données chiffrées se rapportant aux activités et aux politiques culturelles, mais elles sont établies sans méthodologie ou nomenclature commune par des organismes publics ou privés très dispersés. On peut citer les budgets des ménages, les dépenses des communes, ou les statistiques de fréquentation mises au point par les différents organismes professionnels (cinéma par exemple) ; mais ces données n'ont aucune cohérence entre elles, ne sont pas ordonnées à des objectifs et ne sont pas recueillies dans un cadre commun.

La confrontation des données existant dans les pays représentés à la réunion d'experts de Paris du 10 au 12 mai 1971 (2), a fait ressortir que l'introduction du chiffre dans les politiques culturelles nationales demandaient quatre séries de travaux :

1. les travaux statistiques proprement dits : mise en place de systèmes de recueils de statistiques culturelles portant notamment sur les équipements existants, le public qui les fréquente, le personnel qui les sert et les activités qui s'y pratiquent ;
2. l'étude des flux financiers et notamment l'analyse de la dépense publique ;

(1) Ce document est un des rapports remis par M. Girard au terme de son premier mandat de directeur du projet "Eléments de politique culturelle... Il est destiné en priorité à l'information du Conseil de la Coopération Culturelle ainsi que du Comité de l'Education extrascolaire et du développement culturel.

(2) Il s'agit de la réunion d'experts sur les comptes culturels nationaux dont le compte rendu provisoire porte la référence CCC/EES (71) 86.

3. les études permettant de préciser la relation entre le coût et les avantages des différentes politiques adoptées, à l'échelon local ou à l'échelon national (ce type d'étude débouche sur les travaux concernant les indicateurs sociaux et la rationalisation des choix budgétaires) ;
4. la mise au point de comptes culturels nationaux et la réflexion sur l'économie de la culture.

En l'absence d'investigations nombreuses et détaillées dans la plupart des pays, et en raison même de la difficulté d'aboutir à la production de statistiques utilisables dans l'action, ces quatre aspects sont souvent mêlés. Les experts réunis à Paris ont estimé que ces travaux doivent être distingués mais qu'ils doivent être menés de pair et en étroite conjonction. C'est d'ailleurs pourquoi le Conseil de l'Europe réunit l'ensemble de ces études sous le titre : "Instruments d'analyse du développement culturel".

Nous passerons en revue tout d'abord l'état des travaux en Europe en ce qui concerne chacun de ces types d'étude ; puis nous étudierons les tendances de la recherche et nous terminerons en présentant les recommandations des experts et le calendrier des opérations souhaitables.

I. L'ETAT DES TRAVAUX EN EUROPE

1 - Statistique culturelle

Il est significatif de constater que les experts réunis pour étudier les comptes culturels ont consacré une partie importante de leur temps à la discussion de problèmes de statistique culturelle. Il a été rappelé qu'une étude spécifique du Conseil de l'Europe (1) fait par ailleurs le point sur les statistiques culturelles existant en Europe et sur les méthodes qui permettraient de les améliorer. Il ressort de cette étude que plusieurs Etats se préoccupent aujourd'hui de rationaliser la collecte et la présentation des statistiques culturelles : Belgique, France, Italie, Pays-Bas, Suède et Suisse notamment. Leur objectif est de couvrir autant que possible l'ensemble du champ culturel et pas seulement les domaines (lecture publique, cinéma, etc.) où les chiffres sont les plus faciles à recueillir.

Les Pays-Bas semblent être le seul pays d'Europe où les statistiques culturelles forment un ensemble cohérent. L'Italie et la France publient régulièrement des annuaires statistiques qui comprennent des parties culturelles mais celles-ci ne portent que sur des secteurs assez limités. Le cas de la Suisse, où une vaste enquête est lancée par la Confédération a paru intéressant dans une perspective de travaux internationaux car la diversité des dispositions constitutionnelles, administratives et financières des différents Etats suisses oblige à une méthodologie qui pose

(1) Cette étude doit paraître en principe en octobre 1971.

les mêmes problèmes que pour une enquête internationale. D'intéressants questionnaires ont été communiqués aux experts.

2 - Flux financiers

Peu nombreux sont les pays (France, Pays-Bas, Suède) où des tableaux de dépenses culturelles sont disponibles. Encore doit-on souligner que dans ces trois cas les problèmes non résolus restent nombreux :

- difficulté de saisir certaines activités ;
- difficulté de rassembler des chiffres très épars ;
- nomenclature insatisfaisante ;
- absence de séries chronologiques.

Ces difficultés sont souvent dues à l'insuffisance des liaisons qui existent entre l'administration culturelle et les organismes chargés d'étudier l'évolution de la consommation des ménages, et elles résultent plus généralement de la non-intégration des préoccupations culturelles au système de comptabilité économique nationale. Une étude française a été présentée aux experts ; elle décrit en plusieurs volumes les flux financiers provenant des différents agents économiques dans le domaine culturel : Etat, collectivités locales, entreprises, ménages. Cette étude a été résumée dans un document du Conseil de l'Europe en français et en anglais.

Un document suédois provisoire a été distribué. Il fournit également les grandes répartitions des dépenses culturelles de la nation. L'expert néerlandais a présenté un annuaire imprimé qui rassemble l'ensemble des chiffres culturels pour les Pays-Bas.

Il a été décidé que le Conseil de l'Europe demanderait à un expert de présenter les trois analyses précitées dans un document unique qui pourrait être soumis à la Conférence des Ministres de la culture qui se tiendra à Helsinki en 1972.

3 - Analyses coût-avantages

Les experts se sont accordés pour critiquer les chiffres des statistiques et des flux financiers dans la mesure où ils sont surtout des indices des moyens mis en oeuvre et nullement des résultats obtenus par l'action culturelle auprès des diverses couches de la population. Des travaux débutent en Angleterre, dirigés par les Professeurs Peacock et Blaug, pour tenter des analyses "coût-avantages" dans certains secteurs particulièrement dépensiers de la vie culturelle : théâtre lyrique par exemple. Les experts français ont fait état de deux études : l'une sur l'incidence financière et économique du festival d'Avignon et l'autre sur l'incidence financière de la maison de la culture de la ville d'Amiens.

Les travaux ont paru avoir un caractère embryonnaire comparés aux besoins de décideurs lorsque ceux-ci cherchent à rationaliser les choix budgétaires. La nécessité d'établir des indicateurs culturels qui permettraient de relier des objectifs clairement définis à des résultats dûment constatables grâce à des moyens chiffrables a été unanimement considérée comme la démarche désormais la plus féconde. Les travaux menés sur les indicateurs sociaux notamment à l'O.N.U. ont été évoqués. Les experts français ont fait état d'une étude en cours sur la définition d'indicateurs sociaux du développement culturel.

4 - Comptabilité culturelle

Alors que le titre de la réunion appelait une discussion sur la méthodologie des comptes culturels, il est apparu que ceux-ci constituaient encore dans les pays d'Europe une orientation d'étude souhaitable plutôt qu'une possibilité pratique à court terme. D'importants éléments font défaut sur le plan théorique, notamment les moyens de comptabiliser les biens non marchands. Il est apparu que des travaux théoriques devraient être menés avant que l'on puisse établir des comptes culturels compatibles avec les comptes économiques nationaux.

II. TENDANCES DE LA RECHERCHE

1 - Statistique culturelle

Deux politiques de statistique culturelle ont été évoquées : ou bien réunir le plus possible de chiffres, sans savoir au préalable ce que seront les besoins des administrateurs et des chercheurs ; ou bien réunir les chiffres correspondant soit à des objectifs très limités (une décision à prendre, par exemple, concernant le nombre de musiciens professionnels à former), soit à des objectifs généraux mais précisés d'une politique de développement.

La plupart des experts se sont montrés soucieux de ne pas en rester à un inventaire pur et simple, mais de rechercher des données qui soient pertinentes pour la prise de décision, pour la détermination de la politique culturelle et le contrôle de ses résultats. Une entreprise qui viserait à l'exhaustivité de statistiques culturelles apparut à la fois fort difficile, peut-être impossible, et en tout cas d'un coût hors de proportion avec le bénéfice prévisible. Il a paru préférable de constituer les chiffres au fur et à mesure des besoins réels et à partir d'objectifs précis. Ce qui doit rester constant et commun cependant, c'est une méthodologie qui permette de comparer les résultats d'un secteur à l'autre, d'une région à l'autre, dans un même pays et d'une époque à l'autre.

2 - Flux financiers

Il a été admis que l'analyse des flux financiers constitue la première étape nécessaire de l'établissement de comptes culturels. Elle permet de faire ressortir les flux financiers entre le

./.

gouvernement central, les administrations locales, des organismes publics ou semi-publics, des institutions privées à but non lucratif, des sociétés commerciales et des personnes privées. Ainsi les gouvernements auront un aperçu de la manière dont les subventions culturelles de la puissance publique peuvent se comparer aux autres sources de financement et de la manière dont la répartition finale des ressources s'accorde ou non avec les priorités déclarées de la politique. Outre leur utilité directe ou indirecte pour les administrateurs, ces chiffres constitueront la base qui permettra d'imaginer des variantes aux politiques culturelles en proposant des répartitions différentes entre les secteurs ou, à l'intérieur même des secteurs entre les divers types d'activité. Ces travaux pourront également préparer une réflexion sur le moyen de déterminer les prix dans le secteur culturel qui, on le sait, n'est pas simplement soumis aux lois du marché.

3 - Analyses "coût-avantages"

Certains experts ont estimé que la mise en évidence des flux financiers en un système complet et cohérent ne constituait pas une priorité, notamment dans les pays où l'action culturelle est extrêmement décentralisée. Il leur a semblé préférable d'approfondir l'analyse sur des secteurs choisis, soit que ces secteurs disposent déjà de bons chiffres (lecture publique, par exemple), soit qu'ils posent des problèmes politiques cruciaux (déficit de spectacles musicaux ou théâtraux, par exemple).

Toujours dans l'esprit d'une analyse "coût-avantages", on peut juger prioritaire le repérage des décisions de politique culturelle qui auraient le plus d'incidence sur la vie culturelle de la population et n'étudier les flux financiers qu'à partir d'hypothèses clairement formulées : s'agissant par exemple de la vie musicale, on pourrait s'interroger sur l'incidence respective d'une politique de subvention aux sociétés de concerts, de détachation des sociétés productrices de disques, ou d'augmentation du budget de la radio. Il serait ainsi plus facile de relier les dépenses effectuées par la puissance publique - en manque à gagner ou en subventions - au public touché et au nombre de prestations fournies (création d'oeuvres nouvelles, par exemple).

4 - Comptabilité économique culturelle

On peut se demander, compte tenu du faible niveau d'avancement des recherches dans ce domaine, si l'on doit pousser ou non les travaux relatifs à la prise en compte des phénomènes culturels par les systèmes nationaux de comptabilité économique. Plusieurs experts (Finlande, France, Suisse) ont attiré l'attention des participants sur le risque qu'il y aurait à ne pas s'intéresser à ce problème difficile. A un moment où les systèmes nationaux de comptabilité économique subissent des transformations notables pour inclure non plus seulement les phénomènes économiques mais aussi les phénomènes sociaux et où l'on s'attache à réviser la nomenclature existante, des décisions touchant au domaine culturel vont être prises par les comptables nationaux. Au moment où l'on met en place, pour dix années au moins, une nomenclature très élargie des activités, il serait regrettable de ne pas y

inclure les activités culturelles. La refonte des nomenclatures de comptabilité économique et imminente notamment dans les pays du marché commun. Il conviendra de vérifier en 1971 le degré d'urgence d'une telle recherche mais il ne semble pas possible de pouvoir y échapper à terme. Des travaux s'engageront dans cette direction en France dès l'automne 1971.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1 - Nécessité d'une définition préalable des objectifs

Les réflexions des experts réunis à Paris ont convergé pour faire ressortir que le recueil de données chiffrées en matière culturelle sera d'autant plus rapide et d'autant plus efficace que des objectifs précis auront été établis préalablement. Il serait risqué et économiquement peu rentable d'accumuler des données pour elles-mêmes sans poser constamment la question de leur utilité.

L'objectif final est d'aider les gouvernements à prendre des décisions. Pour arriver à ce but, les objectifs instrumentaux sont de savoir précisément dans chaque domaine qui fait quoi, avec quels moyens financiers. Mais pour poser utilement ces questions, il est préférable d'élucider le pourquoi, c'est-à-dire quels sont les objectifs explicitement ou implicitement poursuivis par les agents dont on analyse l'action.

On se trouve ainsi conduit à mettre en place pour l'action culturelle les méthodes utilisées pour la rationalisation des choix budgétaires (planning, programming, budgeting system) qui semble offrir un cadre rationnel à la recherche du chiffre.

Pareillement les méthodes en voie d'élaboration en matière d'indicateurs sociaux devraient permettre de raccourcir la procédure de recueil de chiffres et de concentrer les efforts sur la production de chiffres simples, synthétiques, et significatifs.

Rationalisation des choix budgétaires et indicateurs sociaux ont toutefois en commun le même préalable qui est l'élucidation des finalités, des buts et des objectifs des politiques culturelles. Un tel travail d'élucidation, qui en est encore à ses tout débuts, semble être donc la tâche prioritaire de la recherche en matière de développement culturel.

2 - Empirisme dans la définition de l'action culturelle

S'il est apparu souhaitable, pour le recueil des chiffres, de disposer d'objectifs préalablement établis, cela ne signifie pas que les statisticiens aient besoin d'une définition unique de la culture, de l'action culturelle, du développement culturel, ou même du champ de la vie culturelle.

Il semble au contraire souhaitable et inévitable de partir de la vie culturelle telle qu'elle est constatée dans les budgets-temps, dans les équipements offerts, ou dans les consommations des administrations et des ménages. En effet, ce sont ces catégories de chiffres qui existent ou qui sont demandés par les responsables politiques et administratifs. Une classification des activités culturelles qui serait fondée sur une idée préétablie de la culture et de l'action culturelle risque de ne pas correspondre à la réalité administrative, budgétaire ou politique propre à chaque pays ; il importe donc que les chiffres collectés soient seulement des éléments de base et qu'ils permettent des totalisations diverses qui répondent aux optiques variables des différents utilisateurs.

3 - Les limites de la comparabilité

Si la notion de chiffre, donc de mesure, implique celle de comparaison, les experts ont nettement précisé qu'un travail international ne pouvait pas avoir pour but d'aboutir à des comparaisons internationales. La précarité des chiffres existant actuellement, l'absence d'une terminologie commune, l'absence d'une nomenclature précise et d'une définition exacte de l'extension du champ de l'action culturelle, les différences de contexte historique, socio-économique, administratif et fiscal, sont autant de raisons qui rendent fort hasardeuses et scientifiquement insoutenables les comparaisons internationales. Par surcroît, de telles comparaisons aboutiraient à gêner certains pays ce qui serait politiquement maladroit et pourrait aboutir à des réticences dans l'échange d'information.

Par contre, à l'intérieur d'un même pays les comparaisons chiffrées sont valables. Elles peuvent être d'une année à l'autre - et il sera toujours précieux de disposer de séries chronologiques - ; elles peuvent être de région à région, afin de déceler les disparités géographiques dans l'offre des services culturels ; elles peuvent enfin être établies entre secteurs, de façon à ce que les responsables puissent remettre en cause par exemple, les répartitions anciennes des crédits publics.

Ainsi, le recueil des chiffres est bien une affaire internationale sur le plan de la méthodologie, mais l'intervention internationale doit se borner à aider les Etats à se donner à eux-mêmes une image claire de leur vie culturelle et de leur action. En ce sens, l'optique du Conseil de l'Europe est différente de celle de certains offices statistiques internationaux. Ceux-ci visent à rassembler les "faits et chiffres" pour tous les pays sans tenir compte du contexte dans lequel ces chiffres sont établis. Les experts ont estimé que le Conseil de l'Europe devait au contraire s'orienter essentiellement vers un travail d'ordre méthodologique, permettant d'élaborer non des données comparatives mais des éléments de jugement qui aident les autorités à prendre leurs décisions.

4 - Recommandations pratiques

A l'issue de la conférence, les experts se sont mis d'accord sur un certain nombre de recommandations relatives à la poursuite des recherches communes ou coordonnées jusqu'en juin 1972, date de la Conférence européenne des Ministres de la culture. On trouvera ci-après la liste et le calendrier des actions futures proposées. Nous nous bornerons ici à consigner les quatre démarches essentielles qui ont été recommandées par les experts :

- a. Les études expérimentales lancées dans un certain nombre d'Etats membres du Conseil de l'Europe devront permettre l'établissement du tableau national des dépenses culturelles. Du point de vue de la comptabilité économique nationale, l'analyse sera donc limitée aux flux financiers.
- b. Chacune de ces études financières devra être accompagnée d'une note méthodologique complète ainsi que d'un rapport décrivant les utilisations effectives ou éventuelles par les responsables de la politique culturelle des chiffres ainsi réunis.
- c. Différentes rencontres entre représentants des Etats réalisant des études expérimentales pourront être prévues ; elles seront placées sous la responsabilité d'un expert travaillant en étroite collaboration avec le conseiller scientifique du Conseil de l'Europe.
- d. L'ensemble des résultats des études expérimentales sera présenté à l'occasion d'un colloque réunissant tous les Etats membres.

5 - Calendrier des opérations souhaitables

- 1) établissement du cadre général des trois études-pilotes (France, Pays-Bas, Suède) : 2ème semestre 1971 ;
- 2) rédaction des trois études-pilotes : octobre 1971 - janvier 1972 ;
- 3) synthèse des études : février - mars 1972 ;
- 4) publication de l'étude de synthèse : avril 1972 ;
- 5) présentation de l'étude à la Conférence européenne des Ministres de la Culture (Helsinki) : juin 1972 ;
- 6) Colloque européen sur les comptes culturels : 1973 ;
- 7) Missions d'experts auprès des Etats désireux d'établir des comptes culturels : 1973 - 1974 ;
- 8) Nouvelles études nationales sur les comptes culturels : 1974 - 1975.